



Assemblée générale

4 novembre 2023 à Villers-lès-Nancy

Présidence de M. Albert Gemmrich

Présents ou représentés :

> Présidents des clubs de ligue ou leurs mandataires régulièrement désignés

Achen Etting Schmittviller 2008, ASI Avenir Football, AS Algrange, ES Nord Aube, AS d'Asfeld, FC Val de l'Orne, US Avize Grauves, CS AGEEN, FC Bar-le-Duc, FC Bar-sur-Aube, F. Barsequanais, FC Bartenheim, US Bazeilles, US Behonne-Longeville, AS Berwiller Hartmannswiller, Bétheny FC, FC Soleil Bischheim, CS Blénod, AS Blotzheim, FC Bogny/Meuse, CA Boulay, US Briotine, Stade Brunhauptois, AS Butten Diemeringen, Cheminots S Chalindrey, ASPTT Châlons, RC Champigneulles, ES Charleville, Charleville Neufmanil Aiglemont, ASPTT Chaumont, FC Chaumont, St Chevillon, SR Colmar FA, SR Creutzwald 03, Futsal Creutzwald United, FC Dahlenheim, ES Avière Darnieulles, FC Devant les Ponts, FC Dombasle/Meurthe, SC Drulingen, FC Drusenheim, ALFC Duttlenheim, US Eclaron, FC Eloyes, RC Epernay Champagne, SA Epinal, AS Erstein, US Etain Buzy, ES Fagnières, US Fismes Ardre Vesle, AS Girancourt Dommarin Ch., AS Guemar, FCHadol Dounous Uriménil, FC Hagenthal Wentzwiller, FCSR Haguenau, GS Haouré Benney, FC Hegenheim, ES Heillecourt, US Hesingue, AS Hochfelden, AS Hoerdt, SSEP Hombourg Haut, AS Illzach Modenheim, AS Ingwiller, Jarville Jeunes SF, US Kaltenhouse Marienthal, FC Pays Rhénan (Kembs), ASL Koetzingue, AF Laxou Sapinière, USA Le Chesne, US Les Ayvelles, FC Le Theux, Ent. Centre Ornain (Ligny), Sud Champagne FC (Longeau), FC Longeville les St Avold, AS Ludres, FC Lunéville, SO Merlebach, Alliance Sud Ouest F Aubeois (Mesnil St Loup), FC Metz, APM Metz FC, RS Magny, UL Plantières Metz, Metz ESAP, FC Metzging, ES Molsheim Ernolesheim, FC Monswiller, FC Mothern, FC Mulhouse, AS Mundolsheim, A. Still Mutzig, AS Nancy Lorraine, GS Neuves Maisons, FC Nogentais, E. Nomeny Jeandelaincourt Val de Seille, US Nousseviller, AS Ohlungen, FC 1926 Pfastatt, ES Pfettisheim, FC Bassin Piennois, AS Prix les Mézières, FC Pulnoy, AS Raedersheim, US Raon l'Etape, AS Réding, Esp. Rémoise C et S., Reims Ste Anne, Stade de Reims, Reims Murigny Franco Portugais, FCF La Neuville-Jamin, US Reipertswiller, asp Tournez Renwez Mazures Arreux Montcornet, SP Rethel, US Revin, UL Rombas, FC Rossfeld, FC Rouffach, FC St Geosmois, US Sarre Union, AS Sarrey Montigny le Roi, US Scherwiller, SC Schiltigheim, FCE Schirrhein, CS Sedan Ardennes, SC Sélestat, AS Semersheim, SC Sezannais, Liart/Signy l'Abbaye FC, Ent Sorcy Void Vacon, FC Métropole Troyenne, Esp. St Dizier, AS ST Julien les Metz, JS St Julien FC, St Max Essey FC, St Memmie O., FC St Meziery, JS Vaudoise (St Parres les Vaudes), FC Ste Croix en Plaine, RC Strasbourg Alsace, FC Kronenbourg Strasbourg, FCO Strasbourg Keonigshoffen 1906, AS Neudorf 1925, AS Pierrots Vauban Strasbourg, AS Elsau Portugais Strasbourg, AS Sundhoffen, ES Thaonnaise, US Thionville Lusitanos, FC Tinquieux Champagne, FC Trémery, ES Troyes Aube Champagne, ES Municipaux de Troyes, USAG Uckange, USI de la Blaise, FC Vendenheim, FC Verdun Belleville Grand Verdun, FC Verny Louvigny, FC de la Côte des Blancs, CS Veymerange, COS Villers les Nancy, CA Villers Semeuse, ES Villerupt Thil, AS Villey St Etienne, FC Vitry, SS Weyersheim, ES Wiry les Reims, US Wittenheim, US Wittersheim, FC Woippy, FC de Yutz.

> Districts

Alsace : MM. Michel Aucourt, Delphine Bahloul, Julien Congre, Michel Dallet, Bertrand Eisenecker, Richard Godie, Marc Haenel, Guy Hebding, Jacqui Jellimann, René Ludwig, François Marcadé, Roland Mehn, JP Schmittheisler, Sébastien Sermonne, Bernard Tournegros, Daniel Vidot, Alain Weingartner, Patrice Zindy.

Ardennes : M. Christian Baudier

Aube : MM. Aurélien Prieur, Rodolphe Vigreux.

Haute-Marne : M. Patrick Leiritz

Marne : MM. Alain Lecuyer, Guy Marcy, René Molle

Meurthe-et-Moselle : Mmes Laurence Gounot, Nathalie Gérard, MM. Maurice Biancalani, Vito Di Benedetto, Gauthier Leggeri, Yann Leroy.

Meuse : Mme Marie-Rose Kaufmann, MM. Jean-Luc Evrard, Daniel Fay.

Moselle : Mme Nicole Wirig, MM. Roberto Della Mea, Michel Gotté, Patrice Kihl, Hervé Koenig, Christian Lacour, Roger Lagrange, Vincent Merulla, Dominique Paul, Anthony Sartori, Christophe Sollner, Pierre Taesch, Bernard Thariat, Henri Vigneron, Michel Wirig.

Vosges : Mme Pascale Lapôtre, MM. Pierre Beretta, Bruno Herbst.

Le nombre cumulé des voix des délégués ayant émarginé pour participer à cette assemblée générale représente 68,17 % de la totalité des voix possibles. L'assemblée peut valablement délibérer.



Allocution de bienvenue de M. François Werner, maire de Villers-lès-Nancy et vice-président de la Région du Grand Est

M. Werner salue les membres de l'assemblée. Il dit accueillir à nouveau, avec plaisir, la tenue de l'assemblée générale de la ligue du Grand Est de Football à Villers-lès-Nancy, commune qui est terre de football et qui compte des dirigeants bénévoles exemplaires. Il souhaite à tous de fructueux travaux.

Intervention du président Albert Gemmrich

Madame, Monsieur, chers amis,

Merci à François Werner, Monsieur le Maire, Monsieur le vice-président de la Région du Grand Est, en charge de la transition écologique et énergétique,

Merci Jean-François Villotte, directeur général de la FFF,

Merci à Messieurs Bernard Désumer et René Lopez, anciens présidents de la Ligue de Lorraine,

Merci à Jean-Claude Hazeaux, ancien président de la Ligue de Champagne-Ardenne

Merci à vous tous de votre présence à cette assemblée générale. Une fois encore, merci pour votre engagement au service du football, au service de vos clubs respectifs, au service de la jeunesse de ce pays. Vous êtes tous repartis pour une saison supplémentaire et j'en profite pour féliciter celles et ceux qui sont encore en course dans les différentes coupes nationales : la coupe de France dont le tirage du 7^e tour a eu lieu mercredi dernier, la coupe de France féminine et la coupe Gambardella-Crédit Agricole, dont le dernier tirage Grand Est aura lieu mercredi prochain.

Ces coupes nationales apportent leur lot de joie, de plaisir, d'engagement, et nous en avons tous besoin, en ces temps incertains qui rendent le climat pesant, lourd même. On le voit, la tolérance, la compréhension tendent à devenir denrées rares et je vous invite tous à un sursaut indispensable.

Vous, les clubs, comme nous, les instances, devons être les digues qui permettent de lutter contre ces phénomènes : la violence, le racisme, le sexisme doivent être combattus sans relâche !

Des actions sont menées pour augmenter le nombre de nos arbitres, pour renforcer les bénévoles dans leurs actions, mais il faut avant tout lutter contre ce climat délétère qui contribue plus que tout à diminuer l'engagement et les vocations.

Le climat est aussi incertain quant à l'avenir même de notre ligue, nous y reviendrons tout à l'heure.

Mais, quelles que soient les décisions que vous prendrez à l'avenir, la LGEF continuera sa route au moins pour la saison en cours, ainsi que pour la saison 2024-25, et elle continue à œuvrer pour le bien du football et des clubs.

Je tenais à saluer aussi l'engagement des bénévoles, des membres des commissions, des élus de la LGEF, et des salariés qui, sans relâche, poursuivent leur travail au quotidien pour la bonne organisation de la saison et des engagements que nous devons assumer, malgré toutes les incertitudes.

Bonne assemblée à toutes et à tous.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la ligue du Grand Est du 24 juin 2023

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 24 juin 2023, joint aux convocations, est approuvé à la majorité des suffrages exprimés (83 %).

Présentation du rapport moral par M. Michel Spindler, secrétaire général

M. Michel Spindler salue les membres de l'assemblée. Il les remercie pour leur présence qui témoigne de l'intérêt qu'ils portent à nos activités et au développement de notre ligue dont ils sont les acteurs principaux.

Cette saison a vu une progression de nos licenciés de 1,83 % ; nous comptons 207 298 licenciés.

L'ensemble des compétitions s'est déroulé normalement. Pour la première fois, des clubs ont été invités à participer à la constitution des groupes, ainsi que pour les tirages de la coupe de France.

Enfin, lors de l'assemblée générale du mois de juin, la réforme de l'ensemble des compétitions a été approuvée par les clubs.

Notre équipe technique régionale a répondu aux orientations nationales de la DTN et aux besoins spécifiques de nos districts et de nos clubs.

L'Institut régional de formation continue de s'étoffer avec de nouvelles formations qui se déploient sur l'ensemble du Grand Est.

La bourse aux projets, pour sa 4^e édition, a reçu une centaine de projets, ce qui témoigne du dynamisme de nos clubs.

Le séminaire « Fées du Foot » a permis de questionner l'engagement des femmes dans des fonctions de dirigeantes à responsabilités (50 participantes).

Les effectifs d'arbitres en LGEF augmentent : nous en comptabilisons 2 848, ce qui est encore loin des 3 207 de la saison 2022-2023.



La commission régionale des arbitres regrette toutefois les incivilités et agressions commises à l'encontre des arbitres ainsi que le climat très tendu autour des terrains qui ne sont clairement pas un facteur de fidélisation.

De nombreux bénévoles ont été mis à l'honneur à la ligue et dans les districts. Ils ont été récompensés pour leur engagement sans faille, sans compter ni leur peine ni leur temps, de nombreux clubs ont également été récompensés pour leur longévité.

L'ensemble des activités a été détaillé dans le journal de l'assemblée générale.

Michel Spindler remercie les membres des commissions, le personnel ainsi que le comité directeur pour leur implication dans le bon fonctionnement de notre ligue.

Il remercie enfin, au nom de notre comité directeur, l'ensemble des acteurs du football, dirigeants, arbitres, joueurs, éducateurs et autres bénévoles, pour leur engagement au quotidien.

Le rapport moral présenté par le secrétaire général est approuvé à 79 % des voix exprimées.

Compte rendu financier présenté par M. Olivier Turbé, trésorier général

La forte inflation que nous subissons depuis deux ans perturbe notre suivi et nous impose de nous adapter au contexte.

Nous rencontrons de plus en plus de difficultés en ce qui concerne les règlements des clubs. Ceux-ci ne doivent pas hésiter à contacter le service comptable lorsqu'ils se trouvent dans des situations délicates pour régulariser leur situation financière (mise en place d'échéanciers, planification des règlements, etc.).

Nous comptons quelque 4 000 licenciés supplémentaires, mais nous sommes loin des chiffres « d'avant Covid » en 2018-2019 (il manque ainsi 10 000 licenciés, ce qui représente environ 250 000 euros).

Compte tenu de l'inflation, un contrôle des finances plus minutieux s'imposait et des suivis mensuels plus pertinents ont été mis en place.

Chiffres clé : un résultat négatif de 370 000 euros, des produits-charges qui dépassent les 10 millions (avec une baisse des produits et une augmentation des charges), un endettement qui se réduit au fil du temps et des placements de l'ordre de 2 millions. Pour résumer, la ligue reste solide financièrement.

Saison 2022-2023

Au niveau des recettes, nous dépendons des subventions, des licences et des droits à 70 %.

Les recettes en hausse : licences et droits de mutations, amendes et frais de dossier, partenariat et mécénat, placements.

Les recettes en baisse : moins de reprise de provisions, transfert de charge.

Forte augmentation des charges de 940 000 € (trois postes de charges importants : masse salariale, achats et services, subventions accordées aux districts).

Le trésorier présente aux membres de l'assemblée les différents postes dans le détail et la stratégie mise en place pour équilibrer le budget.

Il conclut en précisant que le résultat est déficitaire mais que la situation d'ensemble est saine.

Le maitrise des dépenses passe par des mesures fortes (baisse du nombre des salariés, suivi budgétaire strict et réduction de certaines dépenses).

Le budget devra être construit différemment, en excédent, pour pouvoir anticiper l'inflation sans cesse croissante.

Intervention du commissaire aux comptes

Rapport sur les comptes annuels de l'exercice au 30 juin 2023 de la LGEF

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 3 novembre 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Ligue Grand Est de Football » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de mon rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le montant de la trésorerie représentant 41 % du total de l'actif a été validé par le biais de circularisations bancaires.
- Une analyse des subventions d'exploitation a été effectuée afin de valider leur exhaustivité et la séparation des exercices.
- Les charges enregistrées au compte de résultat ont été contrôlées par le biais de sondages sur pièces, notamment dans le but de valider la séparation des exercices, l'exhaustivité et la réalité de ces enregistrements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre comité directeur et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 612.6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Je vous informe qu'il ne m'a pas été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-5 du code de commerce.

Nomination du commissaire aux comptes suppléant

L'assemblée générale :

- prend acte de la démission de Monsieur Thierry Poirot de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant,
- décide de nommer en son remplacement et pour la durée restante à courir du mandat, soit à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice normalement clos le 30/06/2024 : le cabinet « Sofilor » à Saint-Dié des Vosges.

L'assemblée générale approuve la nomination du cabinet « Sofilor » en qualité de commissaire aux comptes suppléant à 94 % des voix exprimées.

Approbation des comptes

Les bilan et le compte de résultat, joints à la convocation et présentés et détaillés ce matin par le trésorier général, sont approuvés à 53 % des suffrages exprimés

Affectation du résultat

L'affectation du résultat en report à nouveau est approuvée à 56 % des suffrages exprimés.

Informations sur l'arbitrage par Anthony Ustaritz, CTRA

La LGEF est la première ligue de France en nombre d'arbitres recensés (2 438 en octobre).

La valorisation et la fidélisation des arbitres sont importantes pour le développement de l'arbitrage en gardant la proximité et en formant nos arbitres. La LGEF est classée 3^e de France au niveau de la fidélisation.

Une nouveauté concernant le recrutement : des arbitres volontaires ont été formés à travers tout le territoire pour intervenir dans les clubs.

Election des délégués de la LGEF aux assemblées générales de la FFF

Tous les quatre ans, sur la même durée que le mandat du comité directeur, les représentants des clubs doivent élire la délégation régionale appelée à les représenter à l'assemblée fédérale.

Par exception, le délégué (ou son suppléant) par tranche de 50 000 licences est élu pour un mandat d'une saison. Conformément à ces obligations réglementaires, l'ordre du jour appelle l'élection des délégués suivants (par tranche de 50 000 licences) :

Titulaire : Christophe Georges → suppléant : Christelle Vaillant : élus à 62 % des voix exprimées.

Titulaire : Gérard Seitz → suppléant : Ali Djedid : élus à 52 % des voix exprimées.

Titulaire : Hervé Papavero → suppléant : Cédric Kanté : élus à 57 % des voix exprimées.

Titulaire : Emeline Saintot → suppléant : Damien Keltz : élus à 67 % des voix exprimées.

Intervention de M. Jean-François VILOTTE, directeur général de la FFF

Le directeur général de la FFF présente le processus qui entoure le projet de création d'une ligue d'Alsace. Il rappelle la règle qui existe dans le « Code du sport » qui veut que l'organisation territoriale des fédérations sportives soit calquée sur l'organisation administrative déconcentrée de l'Etat. Cette règle peut présenter des difficultés d'applications concrètes et cela a provoqué un mouvement de fusion d'un certain nombre de ligues régionales.

Il existe aujourd'hui une nouvelle collectivité dite « Collectivité européenne d'Alsace » qui a été créée par la loi d'août 2019. L'article 5 de cette loi prévoit que les fédérations sportives peuvent créer des organes à l'échelle de la « Collectivité européenne d'Alsace ». C'est dans ce cadre juridique que s'est posée la question de la création éventuelle d'une ligue d'Alsace.

En raison de cette loi spéciale, nous sommes dans un cadre juridique qui déroge à une disposition générale qui voudrait que l'organisation territoriale des fédérations soit strictement calquée sur celle des services déconcentrés de l'Etat, sauf demande de non-opposition expresse formulée auprès du ministère des sports.

Il a été évoqué une réunion qui s'est tenue au ministère, présidée par Mme la Ministre des sports, qui a réuni l'ensemble des parties prenantes à ce projet. Il a été décidé d'une méthode pour gérer ce projet de création éventuelle d'une ligue d'Alsace.

Il est rappelé que l'organisation territoriale de la FFF est une compétence fédérale (art. 44 des statuts). Ainsi, le moment venu, c'est l'assemblée générale de la FFF qui aura à prendre des décisions relatives à ce projet et à ses conséquences.

Processus convenu et présenté par le président de la FFF : d'abord une phase d'écoute par la FFF des territoires concernés. Cette phase d'écoute doit permettre l'expression de souhaits, le cas échéant, accompagnés de souhaits relatifs aux modalités de création éventuelle de la ligue d'Alsace.

La date limite pour exprimer un souhait au nom de la ligue du Grand Est sur le principe mais également les modalités, pour éclairer les choix de la fédération, est fin mars 2024.

La fédération prendra connaissance des souhaits des territoires pour prendre une décision à l'occasion de son assemblée générale, mi 2024, qui donnera son accord ou son refus. Après analyse des souhaits, elle en précisera les contours.

Entre l'assemblée générale de mi 2024 et celle de mi 2025, il y aura, si le processus est engagé, un certain nombre de modalités et de décisions à prendre.

Certaines décisions relèveront des compétences statutaires du district d'Alsace et de la ligue du Grand Est. C'est au terme de ce processus qui permettra la prise des décisions juridiques et financières de création d'une ligue d'Alsace, qu'à l'occasion de l'assemblée fédérale de mi 2025, la fédération pourra acter, le cas échéant, le terme de ce processus pour que, s'il aboutit, une ligue d'Alsace soit créée pour la saison 2025-2026.

Ce processus a été convenu avec l'ensemble des parties et compte tenu des compétences et responsabilités des uns et des autres. Il a été rappelé devant le comité directeur, devant l'assemblée générale du district d'Alsace il y a huit jours, et à la demande de votre président, j'ai souhaité vous en faire le rappel.

Ce projet est dans une phase de débat - c'est bien normal - au sein de votre ligue pour que, le moment venu, au plus tard fin mars, vous puissiez, au cours de votre assemblée générale, faire remonter votre avis et vos souhaits pour que l'assemblée générale de la FFF puisse en prendre connaissance.

Le président Albert Gemmrich remercie le directeur général de la fédération pour son intervention en rappelant que le processus est décidé par la fédération qui demeure souveraine en la matière.



Clôture de l'assemblée générale par M. Albert Gemmrich, président de la LGEF

Samedi dernier, les clubs alsaciens se sont prononcés, lors de l'assemblée générale du district, pour la sortie de l'Alsace à près de 96 %.

C'est la première étape. Il vous appartiendra désormais de vous prononcer à ce sujet en mars prochain. D'ici là, nous aurons l'occasion de vous donner un maximum d'informations sur les éventuelles conséquences de cette possible scission.

Nombreuses sont les questions qui se poseront en cas de séparation. J'ai toujours souhaité que les clubs soient au centre de la décision et puissent faire leur choix en leur âme et conscience, en connaissance de cause.

Des groupes de travail vont être constitués et travailleront sur les sujets suivants : conséquences au niveau des compétitions, quels seront les nouveaux périmètres des compétitions, quel sera le nombre de montées et de descentes dans les compétitions de R1, R2, R3, sachant que la pyramide des championnats nationaux est figée, etc.

Conséquences financières

Comment se fera la répartition de l'actif en cas de scission ; est ce que les aides de fonctionnement de la fédération en direction des ligues resteront les mêmes et, si oui, quelle sera la perte financière ?

Que deviendront la subvention du Grand Est ou les aides de l'Etat qui seront gérées par le nouveau comité régional que les deux ligues devront créer ?

Quelle sera la position des partenaires de la LGEF lorsqu'il faudra choisir entre les deux ligues ? etc.

Conséquences structurelles

Comment fonctionnera le nouveau comité régional qui devra être créé ?

Qu'advient-il des salariés de la ligue du Grand Est ? Qui prendra en charge les conséquences sociales et financières engendrées ?

Que se passera-t-il au niveau de l'équipe technique régionale et de l'équipe technique régionale de l'arbitrage ? etc.

Voilà quelques-unes des questions auxquelles les groupes de travail essaieront de répondre.

Soyons clairs. Tout ne pourra pas être quantifié précisément et personne ne pourra dire de manière exhaustive ce qui se passerait en cas de sortie de l'Alsace.

Il faut un processus démocratique et la démocratie est un choix éclairé par des éléments objectifs et non pas par des éléments affectifs.

Je comprends le vote des clubs alsaciens et de leurs représentants ; j'entends aussi les messages de certains clubs hors Alsace qui disent « Ils veulent s'en aller, qu'ils s'en aillent » et je comprends aussi ce point de vue.

Mais il m'appartient, en ma qualité de président de la ligue du Grand Est, de réfléchir à l'intérêt général du football et aux conséquences durables que pourrait avoir une éventuelle sortie de l'Alsace.

Dans le débat qui nous occupe, il est important que nous, responsables en charge du football, nous vous adressions un discours transparent.

Loin de moi de dire que tout est parfait au sein de la ligue. Un travail de longue haleine a été lancé en 2016, il porte ses fruits dans certains domaines, d'autres appellent encore des améliorations.

C'est une évidence, mais le statut de 4^e ligue de France donne au Grand Est des moyens, un rayonnement et une stature qui doivent également être pris en compte au moment où vous ferez votre choix.

Avant le vote de l'assemblée de mars 2024 où il vous sera demandé si oui, ou non, vous voulez la sortie de l'Alsace de la ligue du Grand Est, nous tenterons de vous éclairer du mieux possible dans les différents domaines évoqués précédemment.

Nous vous rencontrerons, à partir de janvier - février, lors de réunions territoriales afin de répondre à vos questions. Cela vous permettra de vous prononcer de manière démocratique et en connaissance de cause.

Comme nous l'avons toujours fait, nous suivrons la voie qui nous sera donnée par l'assemblée générale de mars prochain, puis par celle de la fédération en juin.

Si la sortie de l'Alsace est retenue, nous demanderons à nos élus, à nos membres des commissions et à nos salariés d'œuvrer pour que cela se passe dans les meilleures conditions.

Si la ligue du Grand Est est maintenue, il appartiendra à tous de travailler ensemble et poursuivre le travail accompli.

Je vous remercie de votre attention.»

Sylvie Thevenin,
Assistante de direction